MUTUELLE OCIANE
matmut

CCN Immobilier

Kit d’adhésion
2024

MUTUELLE OCIANE matmut

Régime frais de santé
Immobilier

Vos garanties 2024	BASE 1	BASE 2	BASE 3	BASE 4
SOINS COURANTS				
Honoraires médicaux				
Consultation/visite Généraliste				
Généraliste OPTAM - OPTAM-CO (Adhérent aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée) (1) (2)	100 % BR	120 % BR	150 % BR	250 % BR
Généraliste Non OPTAM - OPTAM-CO (Non Adhérent aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée) (1) (2)	100 % BR	100 % BR	130 % BR	200 % BR
Consultation/visite Spécialiste				
Spécialiste OPTAM - OPTAM-CO Spécialiste (Adhérent aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée) (1) (2)	100 % BR	120 % BR	150 % BR	250 % BR
Spécialiste Non OPTAM - OPTAM-CO (Non Adhérent aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée) (1) (2)	100 % BR	100 % BR	130 % BR	200 % BR
Honoraires paramédicaux (Infirmiers, masseurs kinésithérapeutes, pédicures-podologues, orthophonistes, orthoptistes, prothésistes-orthésistes)	100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR
Analyses et examens de laboratoire	100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR
Matériel médical (Appareillage et prothèses médicales, hors aides auditives et optique)	100 % BR	100 % BR	200 % BR	300 % BR
Actes techniques médicaux				
Actes réalisés par un professionnel OPTAM - OPTAM-CO (Adhérent aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée) (1) (2)	100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR
Actes réalisés par un professionnel Non OPTAM - OPTAM-CO (Non Adhérent aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée) (1) (2)	100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR
Frais pharmaceutiques (SMR Important/Modéré/Faible)	100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR
Actes d'imagerie médicale				
Actes réalisés par un professionnel OPTAM - OPTAM-CO (Adhérent aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée) (1) (2)	100 % BR	100 % BR	120 % BR	150 % BR
Actes réalisés par un professionnel Non OPTAM - OPTAM-CO (Non Adhérent aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée) (1) (2)	100 % BR	100 % BR	100 % BR	130 % BR
Frais de Transport sanitaire (ambulance, taxi conventionné-hors SMUR)	100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR
Forfait solidaire soutien psychologique (3)	60 € x 4 actes	60 € x 4 actes	60 € x 4 actes	60 € x 4 actes
Forfait vaccin antigrippe (4)	20 €/an	20 €/an	20 €/an	20 €/an
Séances avec des psychologues (5)	100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR
HOSPITALISATION				
Frais de séjour	100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR
Forfait patient urgences	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Honoraires OPTAM - OPTAM-CO (Adhérent aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée) (1)	100 % BR	140 % BR	160 % BR	250 % BR
Honoraires Non OPTAM - OPTAM-CO (Non Adhérent aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée) (1)	100 % BR	120 % BR	140 % BR	200 % BR
Chambre particulière par nuitée (6)	35 €/jour	57 €/jour	57 €/jour	80 €/jour
Chambre particulière par journée (Hospitalisation en ambulatoire)	35 €/jour	40 €/jour	40 €/jour	45 €/jour
Forfait hospitalier	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Participation forfaitaire	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Lit d'accompagnant (Bénéficiaire de moins de 14 ans ou plus de 70 ans)	35 €/jour	35 €/jour	35 €/jour	35 €/jour
Forfait maternité (Doublé en cas de naissance gémellaire)	10 % PMSS	10 % PMSS	10 % PMSS	12 % PMSS

MUTUELLE OCIANE matmut

Régime frais de santé
Immobilier

Vos garanties 2024	BASE 1	BASE 2	BASE 3	BASE 4
OPTIQUE				
Lentilles remboursées ou non par la Sécurité sociale	320 €/an /bénéficiaire	320 €/an /bénéficiaire	320 €/an /bénéficiaire	320 €/an /bénéficiaire
Chirurgie corrective de l'œil [7]	1000 €/an /bénéficiaire	1000 €/an /bénéficiaire	1000 €/an /bénéficiaire	1000 €/an /bénéficiaire
Équipement optique 100 % Santé Classe A [8]	REMBOURSEMENT INTÉGRAL	REMBOURSEMENT INTÉGRAL	REMBOURSEMENT INTÉGRAL	REMBOURSEMENT INTÉGRAL
Équipement optique hors 100 % Santé Classe B y compris le remboursement de la Sécurité sociale [9]				
Monture	100 €	100 €	100 €	100 €
Par verre simple	150 €	150 €	150 €	150 €
Par verre complexe	225 €	225 €	225 €	250 €
Par verre très complexe	250 €	250 €	250 €	350 €
DENTAIRE				
Soins et prothèses dentaires 100 % Santé [10]	REMBOURSEMENT INTÉGRAL	REMBOURSEMENT INTÉGRAL	REMBOURSEMENT INTÉGRAL	REMBOURSEMENT INTÉGRAL
Soins dentaires remboursés par la Sécurité sociale : soins dentaires, actes d'endodontie, actes de prophylaxie bucco-dentaire, parodontologie	125 % BR	125 % BR	125 % BR	125 % BR
Prothèses à tarifs maîtrisés/libres [11] **- Hors 100 % Santé**				
Inlay core et inlay à clavette	200 % BR	250 % BR	300 % BR	400 % BR
Prothèses dentaires remboursées par la Sécurité sociale	200 % BR	250 % BR	300 % BR	400 % BR
Inlay onlay remboursé par la Sécurité sociale	125 % BR	125 % BR	125 % BR	125 % BR
Orthodontie remboursée par la Sécurité sociale	250 % BR	250 % BR	300 % BR	350 % BR
Orthodontie non remboursée par la Sécurité sociale	-	-	10 % PMSS/an	12 % PMSS/an
Prothèses dentaires non remboursées par la Sécurité sociale	-	-	10 % PMSS/an	12 % PMSS/an
Parodontie non remboursée par la Sécurité sociale	-	-	9 % PMSS/an	9 % PMSS/an
Implant dentaire	5 % PMSS/an /bénéficiaire	7 % PMSS/an /bénéficiaire	10 % PMSS/an /bénéficiaire	12 % PMSS/an /bénéficiaire
AIDES AUDITIVES [12]				
Équipement 100 % Santé - Classe I	REMBOURSEMENT INTÉGRAL	REMBOURSEMENT INTÉGRAL	REMBOURSEMENT INTÉGRAL	REMBOURSEMENT INTÉGRAL
Équipement Classe II				
Bénéficiaire dont l'âge est < ou = 20 ans atteint de cécité (tous les 4 ans)	1400 €/oreille	1600 €/oreille	1700 €/oreille	1700 €/oreille
Bénéficiaire dont l'âge est > à 20 ans (tous les 4 ans)	400 €/oreille	560 €/oreille	660 €/oreille	860 €/oreille
Accessoires et fournitures	100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR
FORFAIT MÉDECINES DOUCES				
Homéopathie/Phytothérapie prescrite	30 €/an	30 €/an	30 €/an	30 €/an
Homéopathie, nutritionniste, acupuncture, étiopathie, ostéopathie, diététicien, chiropractie [13]	100 €/an	100 €/an	100 €/an	120 €/an
Vaccins non pris en charge par la Sécurité sociale	-	-	40 €/an	40 €/an
Contraception féminine non remboursée	-	-	40 €/an	40 €/an
Podologie [13]	-	-	26 €/an	26 €/an
Sevrage tabagique [14]	-	-	90 €/an	90 €/an
Cure thermale acceptée par la Sécurité sociale	-	100 % BR	100 % BR	100 % BR
Actes de prévention responsables (scellement sillons, dépistage hépatite B)	100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR

MUTUELLE OCIANE matmut

Régime frais de santé
Immobilier

Vos garanties 2024	BASE 1	BASE 2	BASE 3	BASE 4
SPORT SUR ORDONNANCE				
Sport sur ordonnance Pour les adhérents en ALD (15)	-	100 €/an	200 €/an	300 €/an
ASSISTANCE				
Assistance **Matmut**	INCLUS	INCLUS	INCLUS	INCLUS
SERVICES +				
Medaviz : téléconsultation 24 h/24, 7 j/7	INCLUS	INCLUS	INCLUS	INCLUS
deuxiemeavis.fr : service d'accès à l'expertise médicale en ligne	INCLUS	INCLUS	INCLUS	INCLUS
Goodmed : assistant médicaments en ligne	INCLUS	INCLUS	INCLUS	INCLUS
Metacoaching : programme de coaching santé en ligne	INCLUS	INCLUS	INCLUS	INCLUS
Salvum : formation en ligne aux 1ers secours	INCLUS	INCLUS	INCLUS	INCLUS
Protection juridique santé	INCLUS	INCLUS	INCLUS	INCLUS

MUTUELLE OCIANE matmut

Renvois 2024
CCN Immobilier

BR : Base de Remboursement
SS : Sécurité Sociale
RO : Régime Obligatoire
SMR : Service Médical Rendu
OPTAM : Option de Pratique Tarifaire Maîtrisée
PMSS : Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale
DPTM : Dispositif de Pratique Tarifaire Maîtrisée
TM : Ticket Modérateur
FR : Frais Réels
DE : Dépense Engagée

Les pourcentages indiqués incluent la part de la Sécurité sociale et s'appliquent sur la Base de Remboursement (BR) pour les actes relevant de la CCAM (Classification Commune des Actes Médicaux), tarif de convention pour les actes référencés NGAP (Nomenclature Générale des Actes Professionnels), tarif de responsabilité pour les actes référencés LPP (Liste des Produits et des Prestations). Pour les praticiens non conventionnés, la Base de Remboursement retenue est celle des praticiens conventionnés reconstituée. Les forfaits annuels s'entendent dans le cadre de l'année civile et par bénéficiaire. Les forfaits sont versés sur présentation de l'original de la facture nominative acquittée et détaillée par acte. Il est précisé que le contrat prend en charge le forfait de 24 € pour les actes médicaux lourds d'un montant supérieur ou égal à 120 € et dont le coefficient est supérieur ou égal à 60. Nos remboursements ne peuvent être supérieurs au montant des frais restant à charge effective de l'adhérent.

(1) Y compris la participation forfaitaire pour les actes coûteux. Le taux de prise en charge indiqué s'applique aux actes et soins réalisés par des médecins ayant adhéré à l'Option de Pratique Tarifaire Maîtrisée (OPTAM ou OPTAM-CO). Ce taux est minoré de 20 % et limité à 200 % pour les médecins non adhérents.

(2) Hors parcours de soins coordonnés, la prise en charge est limitée à 100 % de la Base de Remboursement hors majoration du Ticket Modérateur appliquée par la Sécurité sociale.

(3) Forfait global valable pour les actes non remboursés par la Sécurité sociale, chez les psychologues diplômés dans leur spécialité et inscrits aux registres officiels de l'Assurance Maladie, sur présentation d'une facture nominative acquittée jusqu'au 31 décembre 2024.

(4) Forfait vaccin antigrippe : sur facture pharmaceutique nominative acquittée jusqu'au 31 décembre 2024.

(5) Ouvert aux personnes de plus de 3 ans (enfants, adolescents et adultes) après consultation d'un médecin. Dans la limite de 8 séances par an avec une première séance qui est un entretien d'évaluation (40 € la séance) ; entre 1 à 7 séances de suivi psychologique (30 € par séance). Ce nombre est adapté aux besoins et déterminé par le psychologue.

(6) Pour les bases 2 et 3, 100 % du tarif si établissement conventionné avec la **Mutuelle Ociane Matmut** sinon 57 €/jour en médecine et chirurgie et 49 €/jour en convalescence, rééducation et psychiatrie (si une nuitée minimum).

(7) Chirurgie au laser, implant ou lentille intraoculaire.

(8) Équipement relevant du 100% Santé (verres et monture de classe A) sans reste à charge : les montures de classe A doivent respecter les normes européennes avec un prix inférieur ou égale à 30 €. Les verres de classe A doivent répondre à des critères fixés réglementairement : verres traitant l'ensemble des troubles visuels, amincis en fonction du trouble, durcis pour éviter les rayures, traités anti-reflet. Leur prix sont encadrés par des Prix Limites de Vente (PLV).

(9) Équipement à tarif libre (verres et monture de classe B) : le professionnel est libre de fixer les prix de ces équipements. Forfait pour une paire de lunettes (1 monture + 2 verres) incluant le remboursement de la Sécurité sociale.

Suppléments et prestations optiques (adaptation de la correction visuelle, appairage de verres d'indice de réfraction différents, supplément pour verres avec filtre), autres suppléments (prisme, système antiptosis, verres iséiconiques) remboursés par la Sécurité sociale : prise en charge dans la limite du Prix Limite de Vente pour la classe A (ou prise en charge à 100 % lorsqu'il n'existe pas de PLV) et à 100 % dans le cadre de verres de la classe B.

	BASE 1	BASE 2	BASE 3	BASE 4
Lunettes adulte (16 ans et +)				
Monture	100 €	100 €	100 €	100 €
Verre simple	150 €/verre	150 €/verre	150 €/verre	150 €/verre
Verre complexe	225 €/verre	225 €/verre	225 €/verre	250 €/verre
Verre très complexe	250 €/verre	250 €/verre	250 €/verre	350 €/verre
Lunettes enfants (-16 ans)				
Monture	100€	100€	100 €	100 €
Verre simple	150 €/verre	150 €/verre	150 €/verre	150 €/verre
Verre complexe	225 €/verre	225 €/verre	225 €/verre	250 €/verre
Verre très complexe	250 €/verre	250 €/verre	250 €/verre	350 €/verre
Forfait versé dans la limite d'une paire de lunettes tous les 24 mois à partir de la date d'achat ou tous les 12 mois en cas de renouvellement anticipé prévu à l'article R. 871-2 du Code de la Sécurité sociale, notamment pour les moins de 16 ans ou en cas d'évolution de la vue.				

(10) Prothèses relevant du 100 % Santé sans reste à charge : couronne et bridge métalliques (toutes dents), couronne céramique zircone (dents hors molaires), couronne céramométallique et céramique - hors zircone - (incisives, canines et 1ères prémolaires).

(11) Les prix des prothèses à tarifs maitrisés sont plafonnés aux Prix Limites de Vente fixés règlementairement.

(12) Aides auditives : entretien (y compris le changement des piles), réglages, réparation prothèses auditives réalisés par l'audioprothésiste : 100 % de la Base de Remboursement de la Sécurité sociale. Pour les équipements "100% santé" - classe I : prise en charge intégrale dans la limite des Prix Limite de Vente (PLV).

(13) Forfait global valable pour les actes non remboursés par la Sécurité sociale, chez les praticiens diplômés dans leur spécialité et inscrits aux registres officiels de l'Assurance Maladie, sur présentation d'une facture nominative acquittée (pour l'acupuncture, seuls sont pris en charge les actes non remboursés par la Sécurité sociale réalisés chez un médecin, une sage-femme ou un chirurgien-dentiste).

(14) Substituts nicotiniques (patchs, gommes…) ou produits pharmaceutiques remboursables par la Sécurité sociale.

(15) Forfait sur prescription médicale et facture acquittée d'un professionnel de sport agréé APA (Activité Physique Adaptée) ou certifié par une fédération sportive pour les adhérents en Affection de Longue Durée (ALD).

Assureur de la Garantie Santé : Mutuelle Ociane - Mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité. N° Siren 434 243 085. Siège social : 35, rue Claude-Bonnier 33054 Bordeaux CEDEX.
Matmut : Mutuelle assurance des travailleurs mutualistes - Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 66, rue de Sotteville 76100 Rouen. Les statuts de la Mutuelle Ociane Matmut sont disponibles sur matmut.fr.
Kalixia Audio et **Kalixia Optique** - Société par Actions Simplifiée au capital social de 5 877 200 €, dont le siège social est situé au 122, rue de Javel 75015 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 509 626 552.
Medaviz - Service mis en oeuvre par Podalire, SAS au capital de 83 800 €. Siège social : 10, rue de Penthièvre 75008 Paris - 807 414 024 RCS Paris. Le service doit faire l'objet d'une utilisation raisonnable.
deuxiemeavis.fr - Le service deuxiemeavis.fr est édité par la société Carians. Société par Actions Simplifiée (SAS) au capital social de 109 230 € - inscrite au RCS de Paris sous le n° Siren 803 657 717. Siège social : 1, boulevard Pasteur 75015 Paris.
Goodmed application proposée par Synapse Medicine : Société par Action Simplifiée (SAS) au capital social de 35 304,85 €, inscrite au RCS de Meaux sous le n° SIREN 827 466 590 - Siège social : 3 rue Lafayette, 33000 Bordeaux.
Coaching santé en ligne délivré par **MetaCoaching**, SAS au capital de 383 299 € - 513 782 003 RCS Paris. Siège social : 65, rue Saint-Charles 75015 Paris.
Salvum - Formation en ligne de secourisme. SAS au capital de 451 520 €. 801 777 541. RCS Meaux. Siège social : 1, avenue Christian-Doppler 77700 Serris.
La garantie **Assistance Matmut** est assurée par la Matmut, mutuelle assurance des travailleurs mutualistes, société d'assurance mutuelle à cotisations variables, entreprise régie par le Code des assurances, 66, rue de Sotteville 76100 Rouen, et réalisée par IMA Groupement d'intérêt économique au capital social de 3 547 170 €, inscrite au RCS de Niort sous le n° SIREN 433 240 991, 118 avenue de Paris - 79000 NIORT.
Matmut Protection Juridique - Prestation réalisée par Matmut Protection Juridique, société du Groupe Matmut - Société Anonyme au capital de 7 500 000 € entièrement libéré n° 423 499 391 RCS Rouen. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 66, rue de Sotteville 76100 Rouen.

Document non contractuel. L'ensemble des garanties évoquées dans ce document s'applique dans les limites et conditions définies au contrat.

MUTUELLE OCIANE matmut

Quelques exemples de remboursements
Immobilier

	BASE 1	BASE 2	BASE 3	BASE 4
HOSPITALISATION				
Forfait journalier hospitalier (hébergement)				
Prix moyen pratiqué	20 € (15 € en service psychiatrique)	20 € (15 € en service psychiatrique)	20 € (15 € en service psychiatrique)	20 € (15 € en service psychiatrique)
Remboursement Sécurité sociale	0 €	0 €	0 €	0 €
Remboursement **Mutuelle Ociane Matmut**	**Frais Réels**	**Frais Réels**	**Frais Réels**	**Frais Réels**
Reste à charge	**0 €**	**0 €**	**0 €**	**20 €**
Chambre particulière (sur demande du patient)				
Prix moyen pratiqué	Non connu (NC)	Non connu (NC)	Non connu (NC)	Non connu (NC)
Remboursement Sécurité sociale	Non remboursé	Non remboursé	Non remboursé	Non remboursé
Remboursement **Mutuelle Ociane Matmut**	**35 €/jour**	**57 €/jour**	**57 €/jour**	**80 €/jour**
Reste à charge	**Selon la dépense**	**Selon la dépense**	**Selon la dépense**	**Selon la dépense**

Séjours avec actes lourds L'hôpital public inclut la rémunération des praticiens dans les frais de séjour, alors que leurs honoraires sont facturés séparément dans le secteur privé				
Frais de séjour Frais de séjour en secteur privé				
Prix moyen pratiqué	794,04 €	794,04 €	794,04 €	794,04 €
Remboursement Sécurité sociale	770,04 €	770,04 €	770,04 €	770,04 €
Remboursement **Mutuelle Ociane Matmut**	**24 €**	**24 €**	**24 €**	**24 €**
Reste à charge	**0 €**	**0 €**	**0 €**	**0 €**
Honoraires médecins adhérents OPTAM ou OPTAM-CO Opération en secteur privé : honoraires chirurgien				
Prix moyen pratiqué	413 €	413 €	413 €	413 €
Remboursement Sécurité sociale	271,70 €	271,70 €	271,70 €	271,70 €
Remboursement **Mutuelle Ociane Matmut**	**0 €**	**108,68 €**	**141,30 €**	**141,30 €**
Reste à charge	**141,30 €**	**32,62 €**	**0 €**	**0 €**

Séjours sans actes lourds L'hôpital public inclut la rémunération des praticiens dans les frais de séjour, alors que leurs honoraires sont facturés séparément dans le secteur privé				
Frais de séjour Frais de séjour en secteur public				
Prix moyen pratiqué	3 333,75 €	3 333,75 €	3 333,75 €	3 333,75 €
Remboursement Sécurité sociale	2667 €	2667 €	2667 €	2667 €
Remboursement **Mutuelle Ociane Matmut**	**666,75 €**	**666,75 €**	**666,75 €**	**646,75 €**
Reste à charge	**0 €**	**0 €**	**0 €**	**20 €**

MUTUELLE OCIANE matmut

Quelques exemples de remboursements
Immobilier

	BASE 1	BASE 2	BASE 3	BASE 4
SOINS COURANTS				
Honoraires médecins secteur 1 Consultation médecin traitant généraliste pour un patient de plus de 18 ans				
Prix moyen pratiqué	25 €	25 €	25 €	25 €
Remboursement Sécurité sociale	16,50 €	16,50 €	16,50 €	16,50 €
Remboursement **Mutuelle Ociane Matmut**	**7,50 €**	**7,50 €**	**7,50 €**	**7,50 €**
Reste à charge	**1 € de participation forfaitaire**	**1 € de participation forfaitaire**	**1 € de participation forfaitaire**	**1 € de participation forfaitaire**
Honoraires médecins secteur 1 Consultation pédiatre pour enfant de moins de 6 ans				
Prix moyen pratiqué	32 €	32 €	32 €	32 €
Remboursement Sécurité sociale	22,40 €	22,40 €	22,40 €	22,40 €
Remboursement **Mutuelle Ociane Matmut**	**9,60 €**	**9,60 €**	**9,60 €**	**9,60 €**
Reste à charge	**0 €**	**0 €**	**0 €**	**0 €**
Honoraires médecins secteur 1 Consultation médecin spécialiste pour un patient de plus de 18 ans (gynécologie obstétrique, ophtalmologie, dermatologie, etc…)				
Prix moyen pratiqué	30 €	30 €	30 €	30 €
Remboursement Sécurité sociale	20 €	20 €	20 €	20 €
Remboursement **Mutuelle Ociane Matmut**	**9 €**	**9 €**	**9 €**	**9 €**
Reste à charge	**1 €**	**1 €**	**1 €**	**1 €**
Honoraires médecins adhérents OPTAM ou OPTAM-CO Consultation pédiatre pour enfant de 2 à 6 ans				
Prix moyen pratiqué	32 €	32 €	32 €	32 €
Remboursement Sécurité sociale	22,40 €	22,40 €	22,40 €	22,40 €
Remboursement **Mutuelle Ociane Matmut**	**9,60 €**	**9,60 €**	**9,60 €**	**9,60 €**
Reste à charge	**0 €**	**0 €**	**0 €**	**0 €**
Honoraires médecins adhérents OPTAM ou OPTAM-CO Consultation médecin spécialiste pour un patient de plus de 18 ans (gynécologie obstétrique, ophtalmologie, dermatologie, etc…)				
Prix moyen pratiqué	44 €	44 €	44 €	44 €
Remboursement Sécurité sociale	20 €	20 €	20 €	20 €
Remboursement **Mutuelle Ociane Matmut**	**9 €**	**14 €**	**21,50 €**	**23 €**
Reste à charge	**15 €**	**10 €**	**2,50 €**	**1 €**
Matériel médical Achat d'une paire de béquilles				
Prix moyen pratiqué	25,63 €	25,63 €	25,63 €	25,63 €
Remboursement Sécurité sociale	14,64 €	14,64 €	14,64 €	14,64 €
Remboursement **Mutuelle Ociane Matmut**	**9,76 €**	**9,76 €**	**10,99 €**	**10,99 €**
Reste à charge	**1,23 €**	**1,23 €**	**0 €**	**0 €**

MUTUELLE OCIANE matmut

Quelques exemples de remboursements
Immobilier

	BASE 1	BASE 2	BASE 3	BASE 4
DENTAIRE				
Soins et prothèses 100% santé Pose d'une couronne céramo-métallique sur incisives, canines et premières prémolaires				
Prix moyen pratiqué	500 €	500 €	500 €	500 €
Remboursement Sécurité sociale	84 €	84 €	84 €	84 €
Remboursement **Mutuelle Ociane Matmut**	**416 €**	**416 €**	**416 €**	**416 €**
Reste à charge	**0 €**	**0 €**	**0 €**	**0 €**
Soins (hors 100% santé) Détartrage				
Prix moyen pratiqué	43,38 €	43,38 €	43,38 €	43,38 €
Remboursement Sécurité sociale	30,36 €	30,36 €	30,36 €	30,36 €
Remboursement **Mutuelle Ociane Matmut**	**13,02 €**	**13,02 €**	**13,02 €**	**13,02 €**
Reste à charge	**0 €**	**0 €**	**0 €**	**0 €**
Prothèses (hors 100% santé) Couronne céramo-métallique sur molaires				
Prix moyen pratiqué	547,90 €	547,90 €	547,90 €	547,90 €
Remboursement Sécurité sociale	84 €	84 €	84 €	84 €
Remboursement **Mutuelle Ociane Matmut**	**156 €**	**216 €**	**276 €**	**396 €**
Reste à charge	**307,90 €**	**247,90 €**	**187,90 €**	**67,90 €**
Orthodontie (moins de 16 ans) Traitement par semestre (6 max)				
Prix moyen pratiqué	720 €	720 €	720 €	720 €
Remboursement Sécurité sociale	193,50 €	193,50 €	193,50 €	193,50 €
Remboursement **Mutuelle Ociane Matmut**	**290,25 €**	**290,25 €**	**387 €**	**483,75 €**
Reste à charge	**236,25 €**	**236,25 €**	**139,50 €**	**42,75 €**

OPTIQUE				
Équipement 100% santé Verres simples et monture				
Prix moyen pratiqué	82 € + 30 €	82 € + 30 €	82 € + 30 €	82 € + 30 €
Remboursement Sécurité sociale	15,30 € + 5,40 €	15,30 € + 5,40 €	15,30 € + 5,40 €	15,30 € + 5,40 €
Remboursement **Mutuelle Ociane Matmut**	**66,70 € + 24,60 €**	**66,70 € + 24,60 €**	**66,70 € + 24,60 €**	**66,70 € + 24,60 €**
Reste à charge	**0 €**	**0 €**	**0 €**	**0 €**
Équipement 100% santé Verres progressifs et monture				
Prix moyen pratiqué	180 € + 30 €	180 € + 30 €	180 € + 30 €	180 € + 30 €
Remboursement Sécurité sociale	32,40 € + 5,40 €	32,40 € + 5,40 €	32,40 € + 5,40 €	32,40 € + 5,40 €
Remboursement **Mutuelle Ociane Matmut**	**147,60 € + 24,60 €**	**147,60 € + 24,60 €**	**147,60 € + 24,60 €**	**147,60 € + 24,60 €**
Reste à charge	**0 €**	**0 €**	**0 €**	**0 €**
Équipement (hors 100% santé) Verres simples et monture				
Prix moyen pratiqué	200 € + 139 €	200 € + 139 €	200 € + 139 €	200 € + 139 €
Remboursement Sécurité sociale	0,06 € + 0,03 €	0,06 € + 0,03 €	0,06 € + 0,03 €	0,06 € + 0,03 €
Remboursement **Mutuelle Ociane Matmut**	**199,94 € + 99,97 €**	**199,94 € + 99,97 €**	**199,94 € + 99,97 €**	**199,94 € + 99,97 €**
Reste à charge	**39 €**	**39 €**	**39 €**	**39 €**

MUTUELLE OCIANE matmut

Quelques exemples de remboursements
Immobilier

	BASE 1	BASE 2	BASE 3	BASE 4
OPTIQUE (Suite)				
Équipement (hors 100% santé) Verres progressifs et monture				
Prix moyen pratiqué	462 € + 139 €	462 € + 139 €	462 € + 139 €	462 € + 139 €
Remboursement Sécurité sociale	0,06 € + 0,03 €	0,06 € + 0,03 €	0,06 € + 0,03 €	0,06 € + 0,03 €
Remboursement **Mutuelle Ociane Matmut**	**449,94 € + 99,97 €**	**449,94 € + 99,97 €**	**449,94 € + 99,97 €**	**461,94 € + 99,97 €**
Reste à charge	**51 €**	**51 €**	**51 €**	**39 €**
Lentilles Forfait annuel				
Prix moyen pratiqué	Non connu (NC)	Non connu (NC)	Non connu (NC)	Non connu (NC)
Remboursement Sécurité sociale	Non remboursé	Non remboursé	Non remboursé	Non remboursé
Remboursement **Mutuelle Ociane Matmut**	**320 €/an**	**320 €/an**	**320 €/an**	**320 €/an**
Reste à charge	**Selon la dépense**	**Selon la dépense**	**Selon la dépense**	**Selon la dépense**
Chirurgie réfractive Opération corrective de la myopie				
Prix moyen pratiqué	Non connu (NC)	Non connu (NC)	Non connu (NC)	Non connu (NC)
Remboursement Sécurité sociale	Non remboursé	Non remboursé	Non remboursé	Non remboursé
Remboursement **Mutuelle Ociane Matmut**	**1000 €/an**	**1000 €/an**	**1000 €/an**	**1000 €/an**
Reste à charge	**Selon la dépense**	**Selon la dépense**	**Selon la dépense**	**Selon la dépense**

AIDES AUDITIVES				
Équipement 100% santé Par oreille pour un patient de plus de 20 ans				
Prix moyen pratiqué	950 €	950 €	950 €	950 €
Remboursement Sécurité sociale	240 €	240 €	240 €	240 €
Remboursement **Mutuelle Ociane Matmut**	**710 €**	**710 €**	**710 €**	**710 €**
Reste à charge	**0 €**	**0 €**	**0 €**	**0 €**
Équipement (hors 100% santé) Par oreille pour un patient de plus de 20 ans				
Prix moyen pratiqué	1534 €	1534 €	1534 €	1534 €
Remboursement Sécurité sociale	240 €	240 €	240 €	240 €
Remboursement **Mutuelle Ociane Matmut**	**160 €**	**320 €**	**420 €**	**620 €**
Reste à charge	**1134 €**	**974 €**	**874 €**	**674 €**

MUTUELLE OCIANE matmut

Régime de frais de santé de la branche

CCN IMMOBILIER

Les cotisations mensuelles TTC au 01/01/2024 valables jusqu'au 31/12/2024
(hors évolution règlementaire et fiscale)

Modules de base

Socle commun souscrit par l'employeur à l'ensemble des salariés actifs

En % PMSS	BASE 1	BASE 2	BASE 3	BASE 4
Régime Général				
Adulte	1.34 %	1.78 %	2.04 %	2.35 %
Enfant	+ 0.74 %	+ 0.87 %	+ 0.98 %	+ 1.06 %

En % PMSS	BASE 1	BASE 2	BASE 3	BASE 4
Régime Local Alsace-Moselle				
Adulte	0.68%	1.07%	1.22%	1.43%
Enfant	+ 0.45%	+ 0.52%	+ 0.59%	+ 0.63%

PMSS : Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale

Répartition : 55 % employeur - 45 % salarié du régime de base obligatoire du salarié et de ses ayants-droit.

Bases optionnelles pour les salariés

Souscription individuelle et facultative par chaque salarié

En % PMSS		NIVEAUX OPTIONNELS		
Régime Général et Local Alsace-Moselle	**BASE choisie par l'entreprise**	**BASE 2**	**BASE 3**	**BASE 4**
. Supplément Adulte . Supplément Enfant	BASE 1	+ 0.69 % + 0.36 %	+ 0.88 % + 0.45 %	+ 1.09 % + 0.59 %
. Supplément Adulte . Supplément Enfant	BASE 2		+ 0.70 % + 0.36 %	+ 0.90 % + 0.47 %
. Supplément Adulte . Supplément Enfant	BASE 3			+ 0.74 % + 0.36 %
. Supplément Adulte . Supplément Enfant	BASE 4			

IMPORTANT

Ces cotisations intègrent la TSA (Taxe Solidarité Additionnelle) de 13,27 % et le coût lié à la portabilité.
Proposition et tarifs valables pour tout engagement avant le 31/12/2024, sauf en cas d'instauration par les pouvoirs publics de taxes, contributions ou charges de toutes natures assises sur les cotisations, ou en cas d'évolutions législatives, réglementaires ou conventionnelles.

CCN IMMOBILIER

Contrat collectif régime frais de santé à adhésion obligatoire

☐ Valant conditions particulières ☐ Valant avenant aux conditions particulières

Cadre réservé à la mutuelle
GRC :
CC :
CT :

Identification de l'entreprise

Sauf avis contraire de l'Entreprise, le présent contrat s'applique à tous les établissements actuels ou à venir rattachés à l'Etablissement principal désigné ci-après.

N° SIREN : …… **Raison sociale:** ……...

Effectif : …… **Forme juridique:** ……...

Code IDCC : …… **Code NAF :** ……...

Libellé IDCC : ……..

Adresse du siège social

Adresse : …….....

Code postal : …….. **Ville :** …….....

Téléphone : …….. **E-mail :** …….....

Représentant légal de l'entreprise

☐ Mme ☐ M **Prénom :** ……. **Nom :** ……...

Fonction : ……. **Date de naissance :** …….....

Commune de naissance : ……. **Département de naissance :** …….....

Téléphone : ……. **E-mail :** …….....

Population concernée par l'adhésion

Couverture du salarié

Vous souscrivez un régime frais de santé obligatoire pour :

☐ L'ensemble du personnel ☐ Les cadres(1) ☐ Les non-cadres(2)

Le contrat respecte les dispositions de l'article 4 de la loi Évin n° 89-1009 du 31 décembre 1989 relatif au maintien des garanties complémentaires santé collectives obligatoires.

(1) Cadres et assimilés personnel relevant des articles 2.1 et 2.2 de l'ANI du 17 novembre 2017 relatif à la prévoyance des cadres
(2) Personnel ne relevant pas des articles 2.1 et 2.2 de l'ANI du 17 novembre 2017 relatif à la prévoyance des cadres

Couverture de la famille

L'adhésion est obligatoire pour :

☐ Le salarié et ses enfants OU ☐ Le salarié et sa famille (Conjoint et enfant(s))

Modalités de gestion des adhésions

La gestion des adhésions obligatoires est réalisée par l'entreprise directement depuis l'Espace Entreprise matmut.fr. Les salariés assurent ensuite la gestion de leur contrat collectif santé (suivi des remboursements et mise à jour des données personnelles : adresse, caisse de Sécurité sociale, compte bancaire) directement via leur Espace Personnel matmut.fr.

Par défaut, **la gestion des adhésions facultatives est assurée directement par le salarié** auprès du service adhérent de la Mutuelle (souscription ou modification d'option, adhésion ou radiation d'ayants-droit, etc…).

Toutefois, si l'entreprise souhaite assurer elle-même la gestion des adhésions facultatives elle peut le notifier ci-dessous. L'entreprise s'engage à transmettre à la mutuelle toute modification impactant le contrat du salarié et ses ayants-droit le cas échéant :

☐ Gestion des adhésions facultatives des ayants-droit

☐ Gestion des adhésions aux options facultatives du salarié et ses ayants-droit (Garanties complémentaires, supérieures au socle obligatoire souscrit par l'employeur).

Date d'effet et durée du contrat

L'adhésion prend effet le ……/……/……

L'échéance du présent contrat est fixée au 31 décembre de chaque année. Il se renouvelle par tacite reconduction par période annuelle, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties deux mois au moins avant l'échéance.

Niveau de couverture (voir tableau de garanties en annexe)

Garanties souscrites

Les garanties souscrites remplissent les critères du contrat responsable tels que définis par les textes de loi en vigueur.

Vous avez souscrit la **GARANTIE DE BASE OBLIGATOIRE** :

BASE 1	BASE 2	BASE 3	BASE 4
☐	☐	☐	☐

L'affiliation à ce niveau de garanties de base obligatoire ouvre le droit aux salariés de souscrire à une garantie optionnelle facultative de niveau supérieur, le cas échéant.

Le salarié et ses ayants-droit bénéficient du même niveau de garanties.

Cotisations 2024

Les cotisations de la garantie de base obligatoire intègrent la TSA (Taxe de Solidarité Additionnelle) de **13.27%.** Elles s'entendent hors impacts éventuels d'une évolution des remboursements du Régime Obligatoire, des obligations conventionnelles ou de la réglementation sociale et fiscale.

L'employeur prend en charge au minimum 55 % de la cotisation du salarié :

	ADULTE		ENFANT
Régime général	**% PMSS/mois**	**+**	**% PMSS/mois**
Régime local Alsace-Moselle	**% PMSS/mois**	**+**	**% PMSS/mois**

Le montant total des frais de gestion contractuels appliqués au contrat s'élève à 10% des cotisations nettes de toutes taxes et contributions

Modalités de paiement des cotisations

Les cotisations obligatoires seront prélevées auprès de l'entreprise par :

☐ Paiement SEPA DSN mensuel à terme échu, le dernier jour du mois.

☐ Prélèvement SEPA automatique mensuel à terme échu, le 5 du mois.

Les cotisations facultatives (ayants-droit facultatifs, options) sont à la charge exclusive du salarié et sont appelées directement auprès de celui-ci par prélèvement SEPA automatique mensuel d'avance sur son compte bancaire.

Formalités

La présente Demande d'adhésion doit être retournée à la mutuelle OCIANE MATMUT accompagnée des documents suivants :

- Un extrait Kbis datant de moins de 3 mois (pour les sociétés inscrites au Registre du Commerce)
- Une copie des statuts (pour les associations uniquement)
- Un mandat de prélèvement SEPA et un RIB (pour règlement des cotisations par prélèvement sur compte bancaire)

Je soussignée ☐ M ☐ Mme …… …… agissant en qualité de …… ayant pouvoir d'engager l'entreprise, certifie l'exactitude des renseignements figurant dans ce document, et déclare avoir pris connaissance des Statuts et Conditions générales de la Mutuelle Ociane Matmut*, du descriptif des garanties souscrites, du document d'information sur le produit d'assurance, de la Notice d'Information santé et assistance*.

** Documents mis à votre disposition sous www.matmut.fr/pro/protection-salaries/mutuelle-entreprise-ociane/pme*

Fait en double exemplaire à……, le……/……/…….

Pour la Mutuelle Ociane Matmut
Le Directeur Général
Stéphane HASSELOT

Pour l'entreprise adhérente
Le / La (fonction)
....

(Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »)

Le signataire de la présente demande d'adhésion doit figurer sur l'extrait Kbis de l'entreprise ou le certificat au répertoire SIREN pour les entreprises individuelles (à défaut fournir une « Délégation de signature »). Pour les Associations, le signataire est le Président ou la personne ayant délégation de signature (pièce à fournir).

L'entreprise adhérente éventuelle est informée que le conseiller qui lui a proposé le produit est rémunéré par un salaire fixe pouvant être complété par une rémunération variable. Concernant cette dernière, les objectifs de vente fixés n'incitent aucunement le conseiller à recommander un produit particulier plutôt qu'un autre.

Conformément aux dispositions de l'article L 221-10-2 du code de la Mutualité, vous disposez d'un droit de résiliation du contrat, après expiration d'un délai d'un an à compter de la première souscription, toute modification de garantie entraînant le décompte d'un nouveau délai d'un an.

Vos données personnelles sont traitées par Ociane Matmut et les autres destinataires intervenant pour les finalités : passation, gestion et exécution des contrats, relation commerciale, lutte contre la fraude, lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition, de retrait de votre consentement le cas échéant, de portabilité et de définition du sort de vos données personnelles après votre décès, en vous adressant au Délégué à la Protection des Données du Groupe Matmut, 66 Rue de Sotteville 76 100 Rouen ou par courrier électronique à dpd@matmut.fr.

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL. Pour en savoir plus sur l'usage de vos données et vos droits, consultez la rubrique Protection des données personnelles du site internet de la Matmut, du Règlement Mutualiste ou des Conditions Générales/ Notices d'information de nos contrats.

Frais de gestion de la mutuelle :

Le rapport entre le montant des prestations versées et le montant des cotisations perçues s'élève à 79 %.

Le ratio entre le montant des prestations versées pour le remboursement et l'indemnisation des frais occasionnés par une maladie une maternité ou un accident et le montant des cotisations ou primes afférentes à ces garanties représente la part des cotisations ou primes collectées, hors taxes, par l'organisme assureur au titre de l'ensemble des garanties couvrant le remboursement ou l'indemnisation des frais précités, qui est utilisée pour le versement des prestations correspondant à ces garanties.

Le rapport entre le montant total des frais de gestion et le montant des cotisations perçues s'élève à 17,7 %.

Le ratio entre le montant total des frais de gestion au titre du remboursement et de l'indemnisation des frais occasionnés par une maladie, une maternité ou un accident et le montant des cotisations ou primes afférentes à ces garanties représente la part des cotisations ou primes collectées, hors taxes, par l'organisme assureur au titre de l'ensemble des garanties couvrant le remboursement ou l'indemnisation des frais précités, qui est utilisée pour le financement des frais de gestion.

Ces frais de gestion recouvrent l'ensemble des sommes engagées pour concevoir les contrats, les commercialiser (dont le réseau commercial, le marketing, les commissions des intermédiaires), les souscrire (dont l'encaissement des cotisations, la gestion des résiliations, le suivi comptable et juridique) et les gérer (dont le remboursement, la gestion du tiers payant, l'information client, l'assistance, les services, les prestations complémentaires), c'est-à-dire accomplir toutes les tâches incombant à l'organisme assureur dans le respect des garanties contractuelles.

Raison social de l'entreprise : **N° contrat : CT**

Signataire :

Nom : Prénom : Fonction :

Modalités de paiement entreprises

Cotisations : ma cotisation sera prélevée mensuellement à terme échu, le 5 du mois, ou le dernier jour du mois si j'opte pour le paiement DSN.

Mandat de prélèvement SEPA

Le prélèvement est reconduit chaque année, sauf si vous en demandez l'annulation. Nous vous avisons en cas de rejet du prélèvement par votre banque : des frais d'impayés vous sont alors réclamés.

Coordonnées du compte sur lequel le prélèvement doit être effectué	Cadre reservé à la société
Nom : **Prénom :** **Adresse :** **Code postal :** **Ville :**	**Référence unique du mandat :** **Identifiant créancier SEPA :** FR95ZZZ460311 **Nom :** Mutuelle Ociane Matmut **Adresse :** 35, rue Claude-Bonnier **Code postal :** 33054 **Ville :** Bordeaux CEDEX
Banque/ville : **BIC :** **IBAN :**	
Fait à : **Le :** **Signature**	

Je certifie sur l'honneur que les renseignements fournis sont complets et exacts, toute fausse déclaration entraînera ma radiation automatique de la mutuelle. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez :
- la Mutuelle Ociane Matmut à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte ;
- votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la Mutuelle Ociane Matmut.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée :
- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé ;
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Vos données personnelles sont traitées par la Mutuelle Ociane Matmut et les autres destinataires intervenant pour les finalités : passation, gestion et exécution des contrats, relation commerciale, lutte contre la fraude, lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition, de retrait de votre consentement le cas échéant, de portabilité et de définition du sort de vos données personnelles après votre décès, en vous adressant au délégué à la Protection des données du Groupe Matmut - 66, rue de Sotteville 76100 Rouen ou par courrier électronique à dpd@matmut.fr. Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL. Pour en savoir plus sur l'usage de vos données et vos droits, consultez la rubrique Protection des données personnelles du site internet de la Matmut, du règlement mutualiste ou des conditions générales - notices d'information de nos contrats.

Avec la Mutuelle Ociane Matmut, bénéficiez du 100 % Santé en optique, dentaire et sur les aides auditives

100% SANTÉ
Des soins pour tous, 100% pris en charge

Bénéficiez du remboursement intégral des soins concernés par le « 100 % Santé ».

Ces soins répondent à des **exigences de qualité** et sont encadrés par la mise en place de **Prix Limites de Vente (PLV)** pour les professionnels de santé qui ont l'obligation de vous proposer des équipements « 100 % Santé ».

Ou choisissez d'autres équipements remboursés selon le niveau de garantie choisi.

En dentaire : des équipements à tarifs maîtrisés (votre reste à charge sera alors modéré car ces équipements sont également encadrés par des Prix Limites de Vente) ou à tarifs libres.

En optique ou pour les aides auditives : des équipements à tarifs libres.

Optique

Remboursement intégral Équipement 100 % Santé - Classe A

- ✓ **Au minimum 17 modèles de montures adultes** en 2 coloris différents
- ✓ **Au minimum 10 modèles de montures enfants** en 2 coloris différents
- ✓ **Verres amincis de qualité avec traitements garantis :**
  - anti-reflets ;
  - anti-rayures.

Ou au choix

Équipement à tarifs libres - Classe B

Équipement mixte - Classe mixte pour lesquels vous avez la possibilité de choisir des verres à tarifs libres et une monture « 100 % Santé » ou inversement.

Dentaire

Remboursement intégral Équipement 100 % Santé

Différentes prothèses adaptées à la localisation de la dent

- ✓ **Couronne** toutes dents
- ✓ **Couronne céramique zircone** incisives, canines, prémolaires
- ✓ **Couronne céramométallique et céramique** incisives, canines,
- ✓ 1res prémolaires
- ✓ **Inlays-core et couronnes transitoires**
- ✓ **Bridge céramométallique** incisives
- ✓ **Prothèses amovibles** (dentiers)

Ou au choix

Équipement à tarifs maîtrisés pour lesquels votre reste à charge sera modéré car ces équipements sont également encadrés par des Prix Limites de Vente.

Équipement à tarifs libres (couronne céramocéramique, couronne sur implant).

Aides auditives

Remboursement intégral Équipement 100 % Santé - Classe 1

Sélection étendue de contours d'oreille :

- contours d'oreille classiques ;
- contours à écouteur déporté ;
- intra-auriculaires.

Garanties

30 jours d'essai - 4 ans de garantie fabricant

Au moins 3 options : système anti-acouphène, connectivité sans fil, réducteur bruit du vent...

Ou au choix

Équipement à tarifs libres - Classe 2

Les aides auditives comprennent au moins 6 options.

MUTUELLE OCIANE matmut

Pour vous accompagner au quotidien

Accédez à un espace entreprise adapté à vos besoins

- **Affiliez** ou **radiez un salarié**
- Téléchargez votre **fiche DSN**
- Accédez au **détail de vos contrats** (tableau des cotisations, documents contractuels...)
- Consultez la liste des salariés inscrits
- Téléchargez vos **tableaux de garanties**
- Visualisez vos **avis d'échéance**
- Transmettez des documents

Accédez aux services sur matmut.fr

Simplifiez vos démarches avec la DSN

La Mutuelle Ociane Matmut exploite les informations véhiculées par les flux DSN que vous nous transmettez. Par exemple, les fins de contrat de travail sont traités en automatique. Vous pouvez également indiquer dans ce flux le montant des cotisations à prélever concernant votre contrat mutuelle santé.

Programmez des actions de prévention santé clés en main

En tant qu'entreprise adhérente, bénéficiez d'un accompagnement global pour construire et mettre en œuvre votre démarche de prévention santé auprès de vos salariés.

6 thématiques « clés en main »[1] disponibles en plusieurs formats, pour répondre aux besoins de chacun et faciliter leur mise en place : gestes qui sauvent, alimentation et activité physique, troubles musculo-squelettiques, usage raisonné des écrans, sommeil et santé dentaire.

Organisez une écoute sociale pour vos salariés

Un arrêt maladie, une séparation, un proche dépendant, un handicap, une difficulté financière? Vos collaborateurs peuvent avoir besoin d'aide.

La Mutuelle Ociane Matmut vous propose[2] l'intervention d'un assistant social diplômé qui orientera vos collaborateurs, par téléphone, vers des organismes adaptés à leurs besoins.

Des interlocuteurs dédiés

Le pôle Entreprise, expert de la protection sociale collective est à votre écoute :

05 57 81 15 14 du lundi au vendredi de 9 h à 17 h

ociane.entreprise@ocianegroupematmut.fr

matmut.fr/pro

Le + pour protéger vos salariés

Une gamme de prévoyance collective[3] adaptée à vos besoins et ceux de vos salariés.

[1] Pour les entreprises de 20 salariés minimum, sous réserve de cotisation à jour, limité à une action de prévention santé clé en main par an.
[2] Sur demande de l'entreprise.
[3] Mutex - Société Anonyme (SA) au capital social de 37 302 300 €. Entreprise régie par le Code des assurances, inscrite au RCS de Nanterre sous le n° Siren 529 219 040. Siège social : 140, avenue de la République - CS 30007 - 92327 Châtillon CEDEX.
UNMI – Union Nationale Mutualiste Interprofessionnelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité, immatriculée sous le n° Siren 784718207. Siège social : 50, avenue Daumesnil 75012 Paris.
CNP Assurances - Siège social : 4, promenade Coeur-de-Ville 92130 Issy-les-Moulineaux - Tél : 01 42 18 88 88 - www.cnp.fr - Société Anonyme au capital de 686 618 477 € entièrement libéré - 341 737 062 RCS Nanterre. Entreprise régie par le Code des assurances.

Studio Matmut - Crédit illustration : © lemono - GettyImages.

MOM.PRES.SERV.ENT – 09/23

MUTUELLE OCIANE matmut

Une mutuelle connectée pour vos salariés

Espace personnel

- **Gestion du contrat en direct :** détail des garanties, consultation des remboursements, simulation de remboursement en optique ou dentaire, mise à jour de coordonnées
- **Préférences de contact :** e-remboursements santé et e-relevés de prestation de santé
- **Dépôt de pièces justificatives :** factures, devis...
- **Remboursement immédiat** des séances d'ostéopathie, chiropraxie, podologie et des lentilles non prises en charge
- Accès aux **services innovants de nos partenaires santé**

Accédez aux services
sur matmut.fr

Application Ma Matmut

La plupart des services sont disponibles sur **« Ma Matmut »**, application téléchargeable gratuitement dans l'App Store d'Apple et dans Google Play.

Retrouvez également **votre carte de tiers payant dématérialisée** ou **géolocalisez des professionnels de santé** pratiquant le tiers payant ou des praticiens adhérents aux **réseaux de soins.**

Des interlocuteurs dédiés aux salariés

Un conseiller au
02 35 03 68 68
Du lundi au vendredi de 8 h à 19 h
et le samedi de 9 h à 17 h

473 agences
partout en France
Liste disponible sur matmut.fr

Assureur de la garantie santé - Mutuelle Ociane - Mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité. N° Siren 434 243 085. Siège social : 35, rue Claude-Bonnier 33054 Bordeaux CEDEX.
Matmut - Mutuelle assurance des travailleurs mutualistes - Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 66, rue de Sotteville 76100 Rouen. Les statuts de la Mutuelle Ociane Matmut sont disponibles sur matmut.fr.
Matmut Protection Juridique - Prestation réalisée par Matmut Protection juridique - Société du Groupe Matmut - SA au capital de 7 500 000 € entièrement libéré, 423 499 391 RCS Rouen. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège Social : 66, rue de Sotteville 76100 Rouen.
Assistance - Prestations réalisées par IMA GIE - Groupement d'intérêt économique au capital social de 3 547 170 €, inscrit au RCS de Niort sous le n° Siren 433 240 991. Siège social : 118, avenue de Paris 79000 Niort.
Kalixia Audio et Kalixia Optique - Société par Actions Simplifiée au capital social de 5 877 200 €, immatriculée au RCS de Paris sous le n° 509 626 552. Siège social : 122, rue de Javel 75015 Paris.
Medaviz - Service mis en œuvre par Podalire - SAS au capital de 79 920 €, inscrite au RCS de Paris sous le n° Siren 807 414 024. Siège social : 10, rue de Penthièvre 75008 Paris. Le service doit faire l'objet d'une utilisation raisonnable.
Deuxiemeavis.fr - La plateforme web www.deuxiemeavis.fr est éditée par la société Carians - Société par Actions Simplifiée (SAS) au capital social de 109 230 €, inscrite au RCS de Paris sous le n° Siren 803 657 717. Siège social : 1, boulevard Pasteur 75015 Paris.
Goodmed - Application proposée par Synapse Medicine - Société par Actions Simplifiée (SAS) au capital social de 35 304,85 €, inscrite au RCS de Meaux sous le n° Siren 827 466 590. Siège social : 3, rue Lafayette 33000 Bordeaux.
Coaching santé délivré par MetaCoaching - SAS au capital social de 383 299 €, inscrite au RCS de Paris sous le n° Siren 513 782 003. Siège social : 65, rue Saint-Charles 75015 Paris.
Salvum - Formation en ligne de secourisme - SAS au capital social de 451 520 €, inscrite au RCS de Meaux sous le n° Siren 801 777 541. Siège social : 1, avenue Christian-Doppler 77700 Serris.
Studio Matmut - Crédit illustration : © lemono - GettyImages.

MOM.PRES.SERV.SALARIES – 09/23

MUTUELLE OCIANE
matmut

Des services innovants accessibles à tous

Accompagnement bien-être

Coachings santé en ligne

6 programmes pour reprendre une activité physique durable, gérer son stress, améliorer son sommeil, retrouver sa vitalité en cas de covid long et améliorer son équilibre physique et mental.

Formations aux gestes qui sauvent

9 modules digitaux pour apprendre les bons réflexes en cas d'urgence ou d'accident : gestes qui sauvent, arrêt cardiaque défibrillateur, bébé prévention, route, aidants...

Services de santé à distance

Téléconsultation

Un médecin généraliste ou spécialiste joignable en quelques minutes 24 h/24 et 7 j/7, sans rendez-vous, de manière sécurisée et sans aucune avance de frais !

Deuxième avis médical

En cas de situation médicale complexe ou de maladie invalidante, obtenez un deuxième avis par un médecin expert de votre pathologie, en moins de 7 jours, pour vous aider dans vos décisions.

Assistant médicaments en ligne

Une application conçue par des médecins, qui permet de sécuriser toute prise de médicament notamment en l'absence de l'avis d'un professionnel de santé.

Avantages optique et audio avec Kalixia

Réseau d'opticiens

Un réseau d'opticiens partenaires proposant des tarifs préférentiels et un très large choix de verres et montures de qualité.

Réseau d'audioprothésistes

Un réseau d'audioprothésistes partenaires proposant des avantages tarifaires, un service complet et personnalisé.

Assistance et garantie de Protection Juridique Santé

Assistance

Des prestations d'assistance complètes en cas d'hospitalisations prévues, imprévues, ambulatoires ou de maladie grave.

Protection Juridique

Une assistance juridique par téléphone et une protection juridique complète sur les problématiques de santé.

Accédez aux services
sur matmut.fr

Assureur de la garantie santé - Mutuelle Ociane - Mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité. N° Siren 434 243 085. Siège social : 35, rue Claude-Bonnier 33054 Bordeaux CEDEX.
Matmut - Mutuelle assurance des travailleurs mutualistes - Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 66, rue de Sotteville 76100 Rouen. Les statuts de la Mutuelle Ociane Matmut sont disponibles sur matmut.fr.
Matmut Protection Juridique - Prestation réalisée par Matmut Protection juridique - Société du Groupe Matmut - SA au capital de 7 500 000 € entièrement libéré, 423 499 391 RCS Rouen. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège Social : 66, rue de Sotteville 76100 Rouen.
Assistance - Prestations réalisées par IMA GIE - Groupement d'intérêt économique au capital social de 3 547 170 €, inscrit au RCS de Niort sous le n° Siren 433 240 991. Siège social : 118, avenue de Paris 79000 Niort.
Kalixia Audio et Kalixia Optique - Société par Actions Simplifiée au capital social de 5 877 200 €, immatriculée au RCS de Paris sous le n° 509 626 552. Siège social : 122, rue de Javel 75015 Paris.
Medaviz - Service mis en œuvre par Podalire - SAS au capital de 79 920 €, inscrite au RCS de Paris sous le n° Siren 807 414 024. Siège social : 10, rue de Penthièvre 75008 Paris. Le service doit faire l'objet d'une utilisation raisonnable.
Deuxiemeavis.fr - La plateforme web www.deuxiemeavis.fr est éditée par la société Carians - Société par Actions Simplifiée (SAS) au capital social de 109 230 €, inscrite au RCS de Paris sous le n° Siren 803 657 717. Siège social : 1, boulevard Pasteur 75015 Paris.
Goodmed - Application proposée par Synapse Medicine - Société par Actions Simplifiée (SAS) au capital social de 35 304,85 €, inscrite au RCS de Meaux sous le n° Siren 827 466 590. Siège social : 3, rue Lafayette 33000 Bordeaux.
Coaching santé délivré par MetaCoaching - SAS au capital social de 383 299 €, inscrite au RCS de Paris sous le n° Siren 513 782 003. Siège social : 65, rue Saint-Charles 75015 Paris.
Salvum - Formation en ligne de secourisme - SAS au capital social de 451 520 €, inscrite au RCS de Meaux sous le n° Siren 801 777 541. Siège social : 1, avenue Christian-Doppler 77700 Serris.
Studio Matmut

MOM.PRES.SERV – 09/23